

### Convocation du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par Madame le Maire à la réunion du Conseil Municipal du Mercredi 13 décembre 2017 à 20 heures à la mairie.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Suite dossier installation d'éclairage public,
- 2) Présentation des rapports d'activités et comptes administratifs 2016 des Communautés de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte et du Pays de l'Hermenault,
- 3) Approbation du contrat de territoire 2017-2020 (subvention du Conseil Départemental),
- 4) Présentation du rapport d'inspection hygiène et sécurité,
- 5) Décision modificative vente 4L,
- 6) Devis branchement assainissement rue de la largère,
- 7) Bons d'achat Noël personnel communal,
- 8) Questions diverses.

L'an deux mille dix-sept, le 13 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Valérien dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BOUCHER Cécile, Maire.

Date de convocation : 6 décembre 2017

Présents : BOUCHER Cécile – VALOTEAU Eric – BESSON Franck – BOUGUÉ Céline - CHARNOLE Yoann – COULAIS GUILLAUME – GACHIGNARD Cédric - HERVÉ Philippe – JAUD Sonia (arrivée Délibération N°81) - OLIVIER Jean-Michel - PAILLA Dominique .

Excusés : KAY Tim – HECQUET Valérie – ROULLEAU Franck .

M. VALOTEAU Eric est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : 14- Présents : 11 - Votants : 11

-----

### **80/17 – REGULARISATION DECLASSEMENT CHEMIN**

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération n°85/2013 décidant la cession de la parcelle B643 d'une superficie de 56 ares 93 au prix de 1 € à M. BARCQ Martial. Ce chemin rural non identifié sur le classement communal commence au chemin rural n°23 du moulin des ajoncs et se termine dans la propriété de M. BARCQ à une extrémité parcelle B433 à l'autre extrémité parcelle B437.

Ce chemin ne desservant aucune autre propriété que celle de M. BARCQ, Mme le Maire propose le déclassement de cette voie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Donne son accord pour le déclassement du chemin rural non identifié qui commence au chemin rural n°23 du moulin des ajoncs et se termine dans la propriété de M. BARCQ à une extrémité parcelle B433 à l'autre extrémité parcelle B437, cadastré B 643, d'une superficie de 56 ares 93.

Donne pouvoir à Mme le Maire pour la signature de l'acte de vente au prix de 1 € et de toutes pièces utiles à cette cession.

**81//2017 : INSCRIPTIONS DE CREDITS BUDGET COMMUNAL DM 3**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote du virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017 :

**CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	60632	Fournitures de petit équipement	4 773,00
014	739211	Attribution de compensation	227,00

**CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Nature	Montant
022	022	Dépenses imprévues	-5 000,00

**82/2017 – INSCRIPTIONS DE CREDITS BUDGET COMMUNAL DM 4**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2017 :

**COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2315	10	Installations, matériel et outillage techniqu...	-5 309,00
23	2315	12	Installations, matériel et outillage techniqu...	6 640,00

**COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
024	024	OPFI	Produits des cessions d'immobilisations (rece...	1 331,00

### **83/2017 : BILAN GARDERIE 2016/2017 ET TARIFS 2017/2018**

Madame le Maire présente le bilan de la garderie périscolaire du soir pour l'année 2016/2017 et propose de reconduire les tarifs pour l'année scolaire 2017/2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le bilan de la garderie 2016/2017,
- Décide de reconduire les tarifs pour l'année scolaire 2017/2018, soit 1,70 € de l'heure.

### **84/2017 : POSTE 3<sup>ème</sup> ADJOINT**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la démission de Mme RICHARD Laurette 3<sup>ème</sup> Adjoint, le conseil municipal doit se prononcer pour le maintien ou non de ce poste de 3<sup>ème</sup> adjoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide la suppression du poste de 3<sup>ème</sup> adjoint,
- Charge Mme le Maire d'en informer les instances préfectorales.

### **85/2017 – TRAVAUX MONUMENTS AUX MORTS**

*Mme JAUD Sonia ne participe pas au vote*

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été envisagé la rénovation du monument aux morts et notamment le redorage des noms des morts aux combats, dans le cadre du centenaire de l'armistice de la guerre 1914-1918.

Madame le Maire présente les devis établis par JAUD Guillaume Saint Valérien, PF Brémand Sainte Hermine et GAUTIER Jacky Petosse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Décide de retenir M. JAUD Guillaume pour ces travaux pour un montant de 608,51 € HT,

Précise que les travaux de peinture de la grille entourant le monument seront effectués par l'agent communal.

### **ALIMENTATION EN EAU DES JARDINS FAMILIAUX**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les discussions antérieures sur l'alimentation en eau des jardins familiaux. Cette alimentation en eau devant être réalisée avant l'été prochain pour ne pas pénaliser les locataires des dits jardins.

Le conseil municipal souhaite prendre d'autres informations avant toute décision : compteurs individuels, enquête auprès des jardiniers si participation financière, acquisition pompe ...

### **86/2016 : TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS BUDGETAIRES AU REPRESENTANT DE L'ETAT**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a signé avec le Préfet de la Vendée en 2008 une convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (délibérations, arrêtés...). Aujourd'hui, afin de poursuivre la démarche de dématérialisation, il serait souhaitable de

transmettre également les documents budgétaires (budgets, décisions modificatives...) ; pour ce faire un avenant à la convention initiale est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de poursuivre la démarche de dématérialisation,
- Donne pouvoir à Mme le Maire pour la signature de la convention de transmission électronique des documents budgétaires avec M. le Préfet de la Vendée.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Mme le Maire informe le conseil des évolutions de la prise de compétence eau-assainissement par la communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée et réflexion sur une étude diagnostic pour l'ensemble des communes.